

## INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE

Date: 22/03/2016

---

**Pays: Côte d'Ivoire**

**Description des tâches: recrutement d'un consultant international pour le renforcement de la coordination inter ministérielle et partenariale au service de la planification**

**Nom du Projet: PARP-OMD 1**

**Durée du contrat/services (si applicable) : 15 jours à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016**

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : [procurement.offers.ci@undp.org](mailto:procurement.offers.ci@undp.org) au plus tard le 29 Mars 2016 à 17h00. L'offre comprendra une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)  
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio  
01 BP 1747 ABIDJAN 01  
COTE D'IVOIRE**

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre peut être rejetée.

**Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.**

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à [procurement.ci@undp.org](mailto:procurement.ci@undp.org) ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et expérience dans le domaine (40 points)
2. Plan de travail (10 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (50 points)

Votre Offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique. Nous demandons au Consultant de nous faire une offre forfaitaire pour la durée de la consultation.

**Les critères d'évaluation retenus sont :**

1. Evaluation technique : les candidats qui auront de 70% et plus des points seront retenus pour l'étape suivante
2. Evaluation financière : offre techniquement qualifiée moins disante.

**Les critères d'évaluation technique**

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
01.	Qualification et expérience dans le domaine	40					
02.	Plan de travail	10					
03.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
<b>Total</b>		<b>100</b>					

01 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
<b>Expertise / Qualification et expérience dans le domaine</b>							
1.1	Diplômes	10					
1.3	Expérience professionnelle dans le domaine ou tout autre domaine connexe	30					
		<b>40</b>					

02 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
<b>Plan de travail</b>							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
		<b>10</b>					

03 -Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
<b>Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR</b>							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
3.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent? Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	20					
3.3	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission ?	20					
		<b>50</b>					

## TERMES DE REFERENCE

### ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DU MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT POUR LE RENFORCEMENT DE LA COORDINATION INTER MINISTERIELLE ET PARTENARIALE AU SERVICE DE LA PLANIFICATION

#### RECRUTEMENT D'UN EXPERT INTERNATIONAL

#### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement vient d'adopter son second Plan National de Développement (PND 2016-2020) qui vise à consolider les acquis du précédent PND 2012-2015, à accélérer la transformation et la diversification économique et à les traduire en résultats concrets de développement humain. En effet, le pays qui a connu une longue crise politico-militaire entre 1999 et 2011, enregistre depuis 2012-2015 une croissance économique de 8,9% en moyenne. Ces avancées économiques significatives ont conduit à un fléchissement du taux de pauvreté estimé à 46,3% en 2015 contre 48,9% en 2008.

Le pays a renoué avec la planification stratégique et opérationnelle du développement aux niveaux central, sectoriel et local. Toutefois, tirant les leçons du précédent PND, des défis se rapportant à l'harmonisation effective des différents systèmes et mécanismes existants de coordination interministérielle des politiques de développement et de leur mise en œuvre efficace/efficiente sont à dynamiser. En effet, certaines contraintes portant sur la structuration organique de certains ministères transversaux fragilisent la coordination interministérielle et freinent la bonne exécution des politiques et des programmes de développement.

Tirant les leçons des expériences passées et des faiblesses dans l'animation de la coordination interministérielle, le Ministère du Plan et du Développement (MPD) entend dorénavant mieux jouer sa partition dans au regard de son positionnement dans l'architecture gouvernemental. Il s'agira principalement dans ce cadre d'accélérer le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques, notamment celle relative aux réformes et investissements nécessitant l'implication de plusieurs ministères ou autres structures publiques. Cette accélération nécessitera une détection rapide des goulots d'étranglement et la mise en place des solutions permettant de les lever.

#### II. OBJECTIF GENERAL ET SPECIFIQUES

Dans cette perspective, le PNUD va accompagner le Ministère du Plan et du Développement (MPD) à se réorganiser pour jouer plus efficacement son rôle dans le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et plus particulièrement du PND 2016-2020 et contribuer au renforcement de la coordination interministérielle dans ce domaine.

De façon spécifique, il s'agira de :

- mener une analyse approfondie de l'organisation actuelle du Ministère du Plan et du développement au regard de ses missions telles que spécifiées dans le dernier décret portant sur les attributions des Membres du Gouvernement ;
- identifier les principaux goulots d'étranglement (structures, organisation, ressources humaines et financières) annihilant le bon fonctionnement des directions générales, centrales et/ou structures sous tutelle ;

- passer en revue les cadres de collaboration existants entre les directions générales, centrales du MPD et/ou structures sous sa tutelle tout en dégageant les synergies à valoriser et à encourager ;
- analyser à la fois la coordination au sein du MPD et ses relations avec les autres Ministères à caractère transversale, en particulier ceux en charge de l'économie et du budget ;
- proposer les ajustements à apporter au cadre organique du MPD (rationalisation des structures, amélioration de la coordination interne...) pour renforcer sa cohérence organisationnelle et faciliter la circulation interne de l'information ;
- identifier les mécanismes et besoins de renforcement des capacités (répartition plus judicieuse du personnel actuel, expertise additionnelle à mobiliser...) au sein du MPD pour accompagner, de manière coordonnée, les autres Ministères dans la mise en œuvre des actions du PND 2016-2020 relevant de leur responsabilité.

### **III. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION**

Les principaux résultats de la mission sont :

- des propositions de cadre de dialogue interne du Ministère du Plan et du Développement sont disponibles ;
- un cadre de renforcement de la coordination interministérielle en relation avec la mise en œuvre du PND est proposé ;
- Un cadre de coordination et d'animation des concertations entre le Ministère du plan et les acteurs clés que sont le secteur privé, la société civile et les régions, villes et municipalités
- les axes de développement des capacités des directions générales et les besoins en ressources humaines spécifiées et évaluées.

### **IV. PERIODE DE REALISATION DE LA MISSION**

Placée sous la supervision directe du Cabinet de Ministre du Plan et du Développement et du Coordonnateur Résident, la mission se déroulera sur une durée de 15 jours à partir du 1er avril 2016.

### **VI. BUDGET**

Les frais inhérents l'organisation des travaux seront à la charge du PNUD.

## VII. PROFIL DE L'EXPERT

L'expert aura le profil suivant :

Profil des membres de la mission	Délivrables
1. Spécialiste en planification 2. BAC + 5 en Economie et /ou management du développement	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Analyse de l'organisation du Ministère du Plan et du Développement (MPD), y compris son cadre légal (décrets et arrêtés portant sur l'organisation du MPD)</i></li><li>- <i>Analyse des ressources (humaines et financières) affectées à chacune des structures du Ministère du Plan et du Développement (MPD)</i></li><li>- <i>Formulation de recommandations concrètes en vue de l'établissement d'un organigramme du Ministère du Plan et du Développement (MPD) (y compris les procédures de gestion des structures, les liaisons internes et externes...) sur la base du diagnostic effectué et des interactions avec le spécialiste en planification</i></li></ul>

## VIII. PAIEMENTS DU CONSULTANT

Produits / Livrables	Montant
Plan de travail validé et certifié	20%
Rapport provisoire de mission	50%
Rapport final de mission	30%

## IX. DOCUMENTS A FOURNIR DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

### *a. Offre Technique*

Les candidats devront fournir les documents ci-après listés :

- Note méthodologique détaillée pour conduire la mission
- CV contenant **trois références avec contacts**

### *b. Offre financière*

L'offre financière doit être détaillée et complète, pour la durée totale de la mission.

## X. LES CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
01.	Qualification et expérience dans le domaine	40					
02.	Plan de travail	10					
03.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
<b>Total</b>		<b>100</b>					

01 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
<b>Expertise / Qualification et expérience dans le domaine</b>							
1.1	Diplômes	10					
1.3	Expérience professionnelle dans le domaine ou tout autre domaine connexe	30					
		<b>40</b>					

02 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
<b>Plan de travail</b>							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
		<b>10</b>					

<b>03 -Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3</b>		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
<b>Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR</b>							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
3.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent? Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	20					
3.3	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission ?	20					
		<b>50</b>					